

**OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire**  
ODD : O1.M2 - Mettre en œuvre des actions de conservation ciblées sur des habitats et espèces d'intérêt communautaire localisés  
 O1.F3 - Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

**OCLT : O2 – Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes**  
ODD : O2.F1 – Favoriser la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

<b>Résultats attendus</b>	Diagnostic et cartographie du réseau fonctionnel de mares Signature de contrats d'entretien / restauration de mares
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140) Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Vertigo de Desmoulins (1016), Cistude d'Europe (1220) Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)
<b>Localisation</b>	Forêts et marais doux (22 mares existantes recensées)
<b>Surface concernée</b>	Environ 26 ha (< 0,02 % du site Natura 2000)
<b>Planification</b>	Diagnostic en année 1 Entretien / restauration / création de mares en années 2 à 5 Suivi scientifique en années 4 et 5
<b>Actions liées</b>	FF7, FG1, FG3, FG5, FG8

### Justification de l'action

Les mares sont relativement peu nombreuses sur la presqu'île d'Arvert. Ces milieux sont localisés principalement en forêt, ainsi qu'à proximité des zones de marais. Ils abritent une flore et une faune diversifiée, dont la Cistude d'Europe et le Vertigo de Desmoulins. De plus, à l'échelle du site Natura 2000, leur état de conservation est globalement moyen à mauvais. Ces habitats sont notamment menacés par leur comblement naturel et la fermeture du couvert forestier. Il est donc nécessaire d'engager des travaux de restauration de ces milieux afin d'améliorer l'état de conservation des espèces inféodées à ce type d'habitat.

### Description de l'action

#### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

L'animateur s'attachera à promouvoir une gestion adaptée des mares. Dans ce but, il devra :

#### **1. réaliser un diagnostic dans le but d'établir un réseau fonctionnel de mares à l'échelle du site Natura 2000.**

Ce diagnostic permettra d'identifier les mares<sup>22</sup> nécessitant un entretien précédé si nécessaire de travaux de restauration et de déterminer les zones favorables à la création de mares supplémentaires. Cette étude servira ainsi de cadre de référence aux opérations.

<sup>22</sup> : D'origine naturelle ou anthropique, une mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable et d'une faible profondeur (2 m maximum).

Eléments de diagnostic : cartographie et description des mares (typologie, surface en eau, origine de l'eau, écoulement, type de fond, éclaircissement, % de recouvrement par type végétal), description de l'environnement des mares (nature du couvert, description de la végétation et des conditions physico-chimiques, caractérisation des cortèges floristiques et faunistiques, inventaires botaniques, amphibiens, et odonates si nécessaire).

## **2. sensibiliser les propriétaires aux enjeux de conservation et à la nécessité de mettre en œuvre des opérations de gestion**

Il s'agit d'organiser des visites de terrain pour sensibiliser les acteurs aux enjeux de protection des mares, et par la suite de contacter des propriétaires (rencontres individuelles) afin de leur proposer un mode de gestion plus écologique sur leurs terrains.

## **3. mettre en œuvre les opérations de gestion sur les mares désignées dans le diagnostic.**

Il s'agira de réaliser des travaux de réhabilitation ou d'entretien en respectant les principes suivants :

### MAINTIEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

- Proscrire l'agrainage à proximité des mares (ou à une distance de 20-30 m),
- Ne pas introduire de poissons ou d'espèces exotiques,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur une bande de 20 m autour des mares,
- Effectuer les travaux entre fin juillet et fin octobre,
- En forêt, les mares à fort intérêt biologique pourront être mises en défens contre les sangliers.

### MODALITES D'ENTRETIEN

- Enlèvement partiel de la végétation aquatique (lentilles d'eau,...) pour permettre la pénétration de la lumière au fond de l'eau,
- Curage partiel de la mare (1/3 du fond, interventions fractionnées et espacées de 2 ans minimum). Eviter de dépasser le vieux fond et le vieux bord et piquer les zones d'intervention. Stockage temporaire des boues à proximité quelques jours, puis régalaie des boues à proximité ou exportation,
- Eclaircie des boisements rivulaires sur 1/3 des berges, prioritairement au sud (saules,...) pour permettre un bon ensoleillement de la mare.

### MODALITES DE RESTAURATION

- Enlèvement des matériaux de comblement (branchages, déchets,...) et exportation,
- Curage partiel de la mare (1/3 du fond) sans dépasser le vieux fond et le vieux bord. Stockage temporaire des boues à proximité quelques jours, puis régalaie des boues ou exportation,
- Recreusement de la mare et travaux d'étanchéité si nécessaire,
- Reprofilage des berges en pente douce (<5%) notamment au nord,
- Abattage / éclaircie des boisements rivulaires sur 1/3 des berges, notamment au sud,
- Aménagement de refuges terrestre pour la faune (tas de bois mort et de pierres).

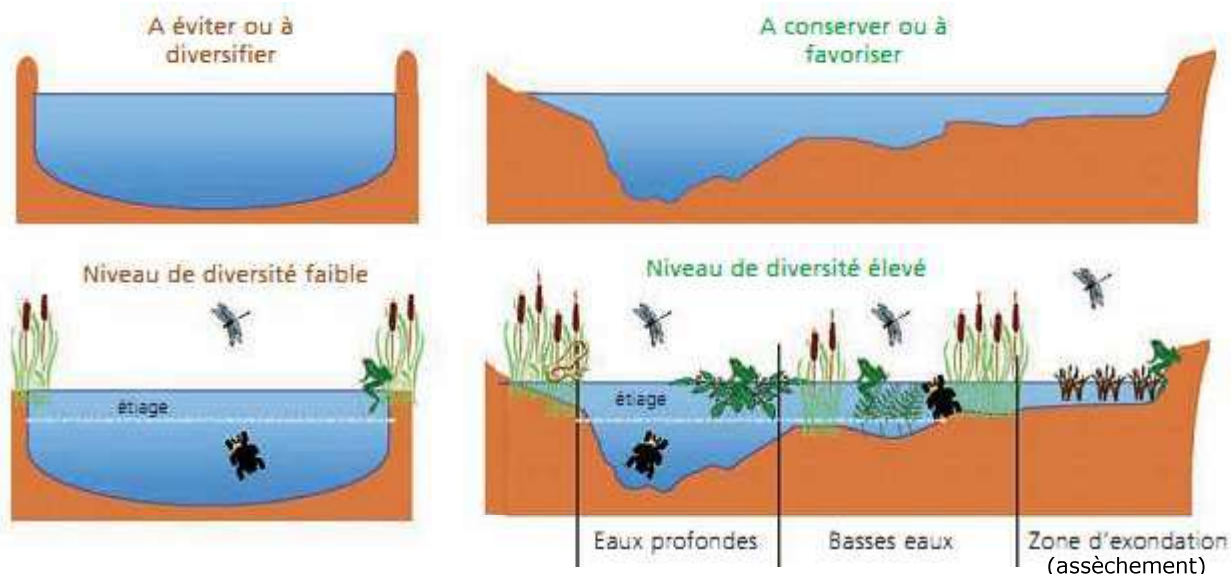


Figure 5 : Profils de mares types<sup>23</sup>

#### 4. améliorer le réseau fonctionnel en créant de nouvelles mares dans les secteurs identifiés par le diagnostic, en respectant les préconisations suivantes :

Au préalable, il est nécessaire de s'assurer sur le terrain de la présence de sources d'alimentation naturelles en eau (bassin versant) et des conditions d'ensoleillement du site choisi (exposition, vue dégagée est et ouest préférentiellement). Idéalement, la nouvelle mare (< 1 000 m<sup>2</sup>) présentera des profondeurs variées comprises entre 50 cm et 120 cm (< 200 cm). Les berges seront profilées en pente douce (< 5 %) et présenteront des contours irréguliers favorisant l'implantation de la flore. Enfin, des refuges terrestres pourront être aménagés pour la faune (tas de bois mort et de pierres).

#### 5. mettre en place un suivi scientifique des mares gérées (réhabilitées / entretenues) et nouvellement créées.

Il s'agit de réaliser des inventaires floristiques et faunistique (amphibiens et odonates) 1 ou 2 ans après la réalisation des opérations. L'établissement de protocoles reproductibles et leur réalisation seront confiés à des prestataires qualifiés.

### Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrats Natura 2000 (agricoles, forestiers, autres,...), Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

### Acteurs concernés

Propriétaires et ayant droits (ONF, collectivités territoriales,...)

<sup>23</sup> : Schémas extraits du Guide technique sur la gestion des mares forestières de plaine. Arnaboldi F. & N. Alban, 2006. Documents ONF

## Plan de financement

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Diagnostic du réseau fonctionnel	15 j. environ 7 500 €	X				
Entretien / restauration des mares désignées + animation	environ 1 500 € par mare		X	X	X	X
Animation Création de mares supplémentaires	environ 5000 € par mare				X	X
Suivi scientifique	Coût inclus dans l'action FG8				X	X

**Budget prévisionnel sur 5 ans :** indéterminé

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, Agence de l'Eau, Office National des Forêts, collectivités locales

## Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Associations environnementales, Services de l'Etat (DDTM 17, DREAL)

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de mise en œuvre :

- Réalisation du diagnostic du réseau fonctionnel de mares
- Nombre de jours d'animation et dépenses d'intervention
- Nombre de contrats / chartes signés (mares entretenues / restaurées / créées)

### Indicateurs de performance :

- Nombre de mares restaurées, entretenues, créées par rapport au nombre désigné dans le diagnostic
- Intérêt écologique des mares avant et après restauration / sans entretien / avec entretien régulier,
- Distribution des mares réhabilitées, entretenues et créées au sein du réseau
- Type de mares ayant bénéficiés d'action de restauration et/ou d'entretien,
- Résultats des inventaires écologiques (nombre d'espèces d'amphibiens et d'odonates, taille des populations d'amphibiens, distribution des espèces au sein du réseau de mares)